



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 novembre 2020 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCE :

Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice - performance, greffe, services administratifs par intérim
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Anouk St-Onge, Commandante PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Condoléances à la famille de monsieur Yong, propriétaire du dépanneur de Lille, situé à l'angle du boulevard Henri-Bourassa et de la rue de Lille, décédé tragiquement le 6 novembre 2020. Appel à tous pour collaborer avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ou Info-Crime Montréal.
 - Annonce le lancement de la deuxième édition du budget participatif de l'arrondissement (2020-21).
 - Annonce un soutien financier additionnel de 2000 \$ pour le Programme de subvention des couches lavables et de produits d'hygiène durables (point 20.03).
 - Retour sur l'inauguration du Réseau Vélo Express (REV) sur les rues Lajeunesse et Berri.
 - Objectif de plantation de 900 arbres en 2020 dépassé avec la plantation de 977 arbres dans l'arrondissement. Remerciements à monsieur Dominique Paquin, directeur des travaux publics, et à son équipe. Deux dossiers concernant les arbres sont inscrits à l'ordre du jour (points 20.01 et 20.05).
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Condoléances à la famille de monsieur Yong et invitation à collaborer avec le SPVM.
 - Retour sur une rencontre avec le groupe de citoyens du secteur Youville.
 - Non-conformité de l'arrondissement à la Charte de la langue française et suivi effectué en vue d'obtenir le certificat de conformité.
 - Félicitations aux collègues élus(es) depuis trois ans.

- Lance un appel aux jeunes de sa génération et les invite à se lancer en politique municipale.
- Madame Effie Giannou :
- Condoléances à la famille de monsieur Yong
 - Recherche de bénévoles à La Corbeille Bordeaux-Cartierville pour livrer les paniers de Noël 2020. Pour information, www.lacorbeillebc.org
 - La Friperie Cartier Émilie a besoin d'aide, la campagne de financement se déroule jusqu'au 6 décembre 2020. Pour information, <https://cartieremilie.com>
 - Érection d'un ouvrage de protection permanent visant à remplacer les digues temporaires et à protéger les résidants des rues Cousineau et Crevier pendant les crues printanières
 - Projet Lavigne – Première rencontre, par visioconférence, du comité de bon voisinage le 26 novembre 2020 à 18 h
 - Annonce une rencontre d'information virtuelle sur les travaux à venir concernant le REM aux stations du Ruisseau et Bois-Francis le 3 décembre de 18 h 30 à 20 h. Pour participer, inscription au www.rem.info
 - Félicitations aux collègues élus(es) depuis trois ans
 - Remercie les citoyens pour leur confiance
- Monsieur Jérôme Normand :
- Condoléances à la famille de monsieur Yong
 - Nouvelle aire de jeux universellement accessible au parc Ahuntsic – Souligne le travail de l'équipe – Rappelle le respect des règles de distanciation sociale vu la popularité du parc et des jeux
 - Projet de bibliothèque interarrondissement avec l'arrondissement de Montréal-Nord (point 30.04)
 - Site de Fort-Lorette – Consultation en ligne le 17 novembre 2020

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Les rapports des consultations écrites qui se sont tenues du 14 au 29 octobre 2020 seront déposés aux points 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

- **1590, rue Sauriol Est - Lot 2 495 396 du cadastre du Québec** : autoriser en cour avant de la rue Francis une piscine située à 2,24 mètres de la limite de l'emprise de la rue Francis et une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 0,9 mètre, à 0,35 mètre de la limite de l'emprise de la rue Francis (40.01);
- **9771, avenue Christophe-Colomb - Lot 2 495 754 du cadastre du Québec** : autoriser une construction à la ligne 0 (zéro) de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre (40.02).

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 22 le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- Josée Migraine
- Remplacement des frênes abattus sur l'avenue De Lorimier.
 - Dangereuse de l'avenue De Lorimier.
- Diane Thibodeau
- Suivi marché Tropic-Léo.

- Caro Chen
- Réduction de l'achalandage autour du parc Henri-Julien.
 - Secteur Basile-Routhier : beauté, propreté et piste cyclable.
- Agnès Hartel
- Utilisation par les automobilistes des rues secondaires pour éviter le REV.
- Marie-Michèle Poirier
- Signalisation à sens unique sur la rue Legendre Est entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert.
 - Installation d'une traverse pour piétons devant le parc Henri-Julien.
- Toufik Belfarji
- Travaux sur la rue Clark entre les rues Sauvé Ouest et de Port-Royal Ouest.
- Brian Payne
- Suivi – 11945 rue Lachapelle.
- Natalia Torres
- Suivi – 11945 rue Lachapelle.
- Amonou Johnson
- Suivi – 11945 rue Lachapelle.
- Janine Renaud
- Nouvelle plantation au Domaine Saint-Sulpice.
 - Raison de la vacance de deux logements dans une habitation à loyer modique depuis novembre 2018.
 - Réglementation relative aux amas de feuilles dans la rue.
- Caroline Moisan
- Pétition pour le retrait de la piste cyclable sur la rue Prieur Est entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau.
- Denise Landry
- Gel de taxes pour l'an prochain.
 - Réparation de la borne-fontaine devant le 10390, place Fleury.
- Dina Carbone
- Proposition de solutions pour régler les problèmes de trafic, de bruit et de propreté sur l'avenue De Lorimier.

Cette période de questions prend fin à 19 h 51.

10.05

CA20 09 0306

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA20 09 0307

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 13 octobre 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lu et ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaires et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 13 octobre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA20 09 0308

Autoriser une dépense additionnelle de 23 914,80 \$, taxes incluses, pour la location d'une excavatrice avec opérateur pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2020 dans le cadre du contrat accordé à J.C. Vallières inc. majorant le montant total du contrat de 49 669,20 \$ à 73 584 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 23 914,80 \$, taxes incluses, pour la location d'une excavatrice avec opérateur pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2020 dans le cadre du contrat accordé à J.C. Vallières inc. majorant le montant total du contrat de 49 669,20 \$ à 73 584 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1206389002

CA20 09 0309

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique;
2. d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1201388007

CA20 09 0310

Accorder un soutien financier additionnel de 2 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période se terminant le 31 décembre 2020 majorant le montant total accordé de 15 000 \$ à 17 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 2 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période se terminant le 31 décembre 2020, majorant le montant total accordé de 15 000 \$ à 17 000 \$;
2. d'approuver l'addenda à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1196435004

CA20 09 0311

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 24 010 \$ à certains organismes dans le cadre d'un soutien financier spécial camps de jour 2020 modifiant le montant total de 354 620 \$ à 342 930 \$ / Approuver les addendas aux conventions à cette fin (réf. CA20 09 0180).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent totalisant la somme de 24 010 \$, aux organismes ci-après énumérés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un soutien financier spécial camps de jour 2020 :

Organismes	Contributions financières		
	Prévisionnelles	Réelles	Ajustements
LOISIRS SOPHIE BARAT	77 000 \$	86 870 \$	9 870 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	44 100 \$	49 000 \$	4 900 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	67 620 \$	76 860 \$	9 240 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	46 200 \$	37 660 \$	-8 540 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	54 600 \$	40 600 \$	-14 000 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	16 800 \$	12 320 \$	-4 480 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	19 600 \$	14 770 \$	-4 830 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD (CAPN)	28 700 \$	24 850 \$	-3 850 \$
Total	354 620 \$	342 930 \$	-11 690 \$

2. d'approuver à cette fin les trois addenda aux conventions;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1203060029

CA20 09 0312

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres, pour un montant total de 337 226,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18451 - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder à Arboriculture de Beauce inc., le contrat pour des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 20-18451;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 337 226,27 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1209010001

CA20 09 0313

Autoriser une dépense additionnelle de 15 903,51 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en urbanisme afin de compléter l'élaboration d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Chabanel et Ahuntsic, dans le cadre du contrat octroyé à la firme L'Atelier urbain inc. (réf.: CA19 090041 / S-AC-2019-010), majorant le montant total du contrat de 89 795,49 \$ à 105 699 \$, taxes incluses / Approuver l'addenda à la convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 15 903,51 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en urbanisme afin de compléter l'élaboration d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Chabanel et Ahuntsic, majorant le montant du contrat de 89 795,49 \$ à 105 699 \$ taxes incluses;
2. d'approuver l'addenda à la convention à intervenir avec L'Atelier urbain inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1194039002

CA20 09 0314

Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec (Cartierville), pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mézy, pour un montant total de 65 020,13 \$, taxes incluses / Approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec (Cartierville), pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc De Mézy, pour une somme maximale de 65 020,13 \$;
2. d'approuver la convention à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1203060032

CA20 09 0315

Modifier la résolution CA19 09 0259 afin d'y corriger le montant des frais d'aménagement / Modifier le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la société Marcarko ltée des locaux d'une superficie approximative de 260 mètres carrés situés au 6^e étage de l'immeuble portant le numéro 555, rue Chabanel Ouest afin d'y corriger le numéro cadastral.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de modifier la résolution CA19 09 0259 en remplaçant la phrase « d'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de frais d'aménagement » par la phrase suivante : « d'autoriser une dépense maximale de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de frais d'aménagement »;

de modifier le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la société Marcarko ltée des locaux d'une superficie approximative de 260 mètres carrés situés au 6^e étage de l'immeuble portant le numéro 555, rue Chabanel Ouest en remplaçant le numéro de lot 1 448 871 du cadastre du Québec par le numéro 1 488 871.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1197058006

CA20 09 0316

Approuver l'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété du CLSC de Bordeaux-Cartierville

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver l'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété du CLSC de Bordeaux-Cartierville;

D'accorder à cette fin un soutien financier sous forme de gratuité d'une somme de 1 650 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1207570001

CA20 09 0317

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1203757010

CA20 09 0318

Autoriser un virement budgétaire de 660 000 \$, provenant de la réserve de déneigement, pour financer les opérations hivernales des mois de novembre et décembre 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser un virement budgétaire de 660 000 \$, en provenance de la réserve déneigement, pour financer les opérations hivernales des mois de novembre et décembre 2020;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1203757011

CA20 09 0319

Autoriser un virement budgétaire de 213 600 \$, provenant de la réserve pour imprévus, pour financer les mesures prises pour la santé et sécurité des citoyens et des employés de l'arrondissement suite à la COVID-19.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'autoriser un virement budgétaire de 213 600 \$, en provenance de la réserve pour imprévus, pour financer les mesures prises pour la santé et sécurité des citoyens et des employés de l'arrondissement suite à la COVID-19;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1203757012

CA20 09 0320

Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet d'espace culturel mixte interarrondissement (bibliothèque et espace culturel).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet d'espace culturel mixte interarrondissement (bibliothèque et espace culturel).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1203060035

CA20 09 0321

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de prendre en charge la coordination du sport régional ainsi que la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, les réservations de terrains sportifs extérieurs et l'entente de location de l'espace, situé au 8110, boulevard Saint-Michel, dédié aux associations sportives régionales, et ce, à compter du 1er janvier 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de prendre en charge la coordination du sport régional ainsi que la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, les réservations de terrains sportifs extérieurs et l'entente de location de l'espace, situé au 8110, boulevard Saint-Michel, dédié aux associations sportives régionales, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1203060036

Dossier retiré.

30.06

CA20 09 0322

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 650 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant 1 650 \$ aux organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

- 300 \$** ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
- 350 \$** SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI
- 350 \$** LES COPAINS DE ST-SIMON
- 200 \$** LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL (POUR CONFÉRENCE NOTRE-DAME DE CARTIERVILLE)
- 225 \$** ÉGLISE ARMÉNIENNE SOURP HAGOP (POUR CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN SOURP HAGOP)
- 225 \$** LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (POUR COMITÉ DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE PHILOPTOCHOS)

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1204746005

CA20 09 0323

Déposer le rapport de la consultation écrite sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1590, rue Sauriol Est - Lot 2 495 396 du cadastre du Québec.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020 qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit accompagnée d'une consultation écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

Attendu que la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1590, rue Sauriol Est, visant à autoriser, en cour avant de la rue Francis, une piscine située à 2,24 mètres de la limite de l'emprise de la rue Francis et une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 0,9 mètre, à 0,35 mètre de la limite de l'emprise de la rue Francis, a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuhtsics-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1590, rue Sauriol Est, lequel est érigé sur le lot 2 495 396 du cadastre du Québec, visant à autoriser, en cour avant de la rue Francis, une piscine située à 2,24 mètres de la limite de l'emprise de la rue Francis et une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 0,9 mètre, à 0,35 mètre de la limite de l'emprise de la rue Francis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01A 1204039016

CA20 09 0324

Accorder une demande de dérogation mineure visant autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 1590, rue Sauriol Est, en cour avant de la rue Francis, une piscine située à 2,24 mètres de la limite de l'emprise de la rue Francis et une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 0,9 mètre, à 0,35 mètre de la limite de l'emprise de la rue Francis - Lot 2 495 396 du cadastre du Québec - Demande de permis 3002238674.

Attendu la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1590, rue Sauriol Est, érigé sur le lot 2 495 396 du cadastre du Québec, visant à autoriser, en cours avant de la rue Francis, une piscine située à 2,24 mètres de la limite de l'emprise de la rue Francis et une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 0,9 mètre, à 0,35 mètre de la limite de l'emprise de la rue Francis;

Attendu que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Attendu qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020 la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuhtsics-Cartierville;

Attendu qu'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1590, rue Sauriol Est, érigé sur le lot 2 495 396 du cadastre du Québec, autorisant en cour avant de la rue Francis une piscine située à 2,24 mètres de la limite de l'emprise de la rue Francis et une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 0,9 mètre, à 0,35 mètre de la limite de l'emprise de la rue Francis, tel que montré au plan de la piscine préparé par S.L., daté du 14 août 2020 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 2 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01B 1204039016

CA20 09 0325

Déposer le rapport de la consultation écrite sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9771, avenue Christophe-Colomb - Lot 2 495 754 du cadastre du Québec.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020 qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit accompagnée d'une consultation écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

Attendu que la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9771, avenue Christophe-Colomb, visant à autoriser une construction à la ligne 0 (zéro) de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre, a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9771, avenue Christophe-Colomb, lequel est érigé sur le lot 2 495 754 du cadastre du Québec, visant à autoriser une construction à la ligne 0 (zéro) de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02A 1204039015

CA20 09 0326

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9771, avenue Christophe-Colomb, une construction à la ligne 0 (zéro) de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre - Lot 2 495 754 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001928214.

Attendu la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9771, avenue Christophe-Colomb, érigé sur le lot 2 495 754 du cadastre du Québec, visant à autoriser une construction à la ligne 0 (zéro) de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre;

Attendu que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Attendu qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville;

Attendu qu'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure relative à l'immeuble 9771, avenue Christophe-Colomb, érigé sur le lot 2 495 754 du cadastre du Québec, autorisant une construction à la ligne 0 (zéro) de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre, tel que montré au plan d'implantation numéroté A100, préparé par Daniel Levasseur, architecte, daté du 16 septembre 2020 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 2 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02B 1204039015

CA20 09 0327

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 8901, rue Verville (lot projeté 6 350 116 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un projet de construction - Demande de permis 3001817014.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 8901, rue Verville (lot projeté 6 350 116 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un projet de construction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1204039007

CA20 09 0328

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour témoigner de la solidarité de la communauté arménienne envers ses confrères et consœurs de la région de l'Artsakh (Haut-Karabagh).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation d'une enseigne temporaire sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour témoigner de la solidarité de la communauté arménienne envers ses confrères et consœurs de la région de l'Artsakh (Haut-Karabagh), pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1201066014

CA20 09 0329

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble commercial portant le numéro 8870, rue Lajeunesse - Lot 1 998 131 du cadastre du Québec - Zone 1378.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020 qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit accompagnée d'une consultation écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

Attendu que le premier projet de résolution CA20 09 0302 a été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA20 09 0302 visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 8870, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1 998 131 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05A 1204039012

CA20 09 0330

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble commercial portant le numéro 8870, rue Lajeunesse - Lot 1 998 131 du cadastre du Québec - Zone 1378.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020, le premier projet de résolution CA20 09 0302 a été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 196 (superficie de plancher commerciale maximale dans une zone de catégorie C.2) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 998 131 du cadastre du Québec et portant le numéro 8870, rue Lajeunesse, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant à des fins commerciales à la condition suivante :

- l'implantation de l'agrandissement doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101, A-102, A-201, A-202 et A-301, préparés par Vanessa Dominguez, architecte, datés du 6 septembre 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 31 août 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05B 1204039012

CA20 09 0331

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 996 491 du cadastre du Québec - Zone 1305.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020 qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit accompagnée d'une consultation écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

Attendu que le premier projet de résolution CA20 09 0303 a été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA20 09 0303 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment, son occupation à des fins de lieux de culte et de salle de réunion et le réaménagement du stationnement pour l'immeuble portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1 996 491 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06A 1201066012

CA20 09 0332

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment, son occupation à des fins de lieux de culte et de salle de réunion et le réaménagement du stationnement pour l'immeuble portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 996 491 du cadastre du Québec - Zone 1305.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020, le premier projet de résolution CA20 09 0303 a été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.2 (usages prescrits), 175 (localisation d'un usage spécifique selon le niveau de plancher), 604 (absence d'un dos-d'âne et d'une enseigne obligeant l'arrêt du véhicule) et 607 (absence d'éclairage pour le stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 491 du cadastre du Québec et portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent, l'autorisation d'agrandir le bâtiment, de l'occuper à des fins de lieux de culte et de salle de réunion et de réaménager le stationnement aux conditions suivantes :

- l'agrandissement du bâtiment, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- aucune friture d'aliments ne peut être effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'aménagement du stationnement.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-01, A-02, A-03, A-04, A-05 et A-06 (dossier 3-05-1553), préparés par Miloud Boukhira, architecte, datés du 7 juillet 2020, révisés le 17 septembre 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 17 septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06B 1201066012

CA20 09 0333

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble projeté qui portera le numéro 10655, rue Lajeunesse - Lots 1 995 440-1 et 1 995 440-2 du cadastre du Québec - Zone 1343.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020 qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit accompagnée d'une consultation écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

Attendu que le premier projet de résolution CA20 09 0304 a été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA20 09 0304 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la reconstruction d'un nouveau pavillon, le remplacement des gradins et le réaménagement de la surface de jeu (stade Gary-Carter) pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 10655, rue Lajeunesse, érigé sur les lots 1 995 440-1 et 1 995 440-2 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07A 1201066013

CA20 09 0334

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la reconstruction d'un nouveau pavillon, le remplacement des gradins et le réaménagement de la surface de jeu (stade Gary-Carter) pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 10655, rue Lajeunesse - Lots 1 995 440-1 et 1 995 440-2 du cadastre du Québec - Zone 1343.

Vu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020, le premier projet de résolution CA20 09 0304 a été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 14 au 29 octobre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 14 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.2 (usages prescrits) et 134 (usages complémentaires autorisés) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et les articles 6 et 7 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 1 995 440-1 et 1 995 440-2 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment existant, de reconstruire un nouveau pavillon, de remplacer des gradins et de réaménager la surface de jeu (stade Gary-Carter) pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 10655, rue Lajeunesse, à la condition suivante :

- la construction du bâtiment, l'aménagement du terrain et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans (18 pages), préparés par la firme Rose Architecture, datés du 17 août 2020, révisés le 28 août 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 28 août 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07B 1201066013

CA20 09 0335

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser l'installation d'enseignes pour le bâtiment portant le numéro 9797, avenue Papineau - Lots 2 494 432 et 2 494 460 du cadastre du Québec - Zone 1480.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 447 (superficie maximale d'affichage) et 473 (éclairage d'une enseigne) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2 494 432 et 2 494 460 du cadastre du Québec et portant le numéro 9797, avenue Papineau, l'autorisation d'installer deux enseignes, à la condition suivante :

- l'affichage proposé doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté ODMB Sign 1, préparé par Pride Signs, daté du 24 octobre 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 septembre 2020;

Plans numérotés MCD_-MB040167.150A1 et MCD_-MB040167.150B1, préparés par Pride Signs, datés du 27 juin 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 septembre 2020;

Plan numéroté DDMB sign 2 & 3, préparé par Pride Signs, daté du 17 janvier 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1204039014

CA20 09 0336

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation de l'immeuble portant le numéro 9825, rue Verville à des fins d'équipement collectif et institutionnel et de centre de répit - Lot 1 488 641 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 274 (usages autorisés dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usage principale, la catégorie I.4A) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ach加斯-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 641 du cadastre du Québec et portant le numéro 9825, rue Verville, l'autorisation d'occuper cet immeuble à des fins d'équipement collectif et institutionnel et de centre de répit.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1204039017

CA20 09 0337

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

40.10A 1201388010

CA20 09 0338

Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1201388010

CA20 09 0339

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

40.11A 1201388009

CA20 09 0340

Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1201388009

CA20 09 0341

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

40.12A 1201388008

CA20 09 0342

Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12B 1201388008

CA20 09 0343

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2021).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice 2021).

40.13A 1203247001

CA20 09 0344

Prendre acte du dépôt du projet de règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2021).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du dépôt du projet de règlement sur la taxe relative aux services (exercice 2021).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13B 1203247001

CA20 09 0345

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021.

40.14A 1204040008

CA20 09 0346

Prendre acte du dépôt du projet de règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du dépôt du projet de règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14B 1204040008

CA20 09 0347

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction de 51 logements sur le site de l'immeuble portant le numéro 655, rue Sauriol Est - Lot 1 995 260 du cadastre du Québec - Zone 1363.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteurs minimale et maximale en mètres et en étages), 21.1 (équipements mécaniques au toit dépassant la hauteur maximale prescrite), 132.2 (usages prescrits dans une zone de catégorie E-5 (1), 335.1 (saillie dans la marge), 347 (occupation des cours) et 579.1 (aménagement d'une voie d'accès en plongée) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 995 260 du cadastre du Québec et portant le numéro 655, rue Sauriol Est, l'autorisation construire un immeuble résidentiel de 51 logements à la condition suivante :

- l'implantation, la volumétrie et les couleurs des matériaux extérieurs de la construction doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A002, A100, A101, A102, A103, A104, A200, A300 préparés par Huma architecture inc., datés du 11 juin 2020 et estampillés par la Direction du territoire le 3 novembre 2020.

Plan d'architecture de paysage numéroté 19024, préparé par Kub paysage, daté du 8 janvier 2020 et estampillé par la Direction du territoire le 3 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1194039028

CA20 09 0348

Donner un avis de motion en vue de l'adoption par le conseil municipal d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » - Lot 1 995 260 du cadastre du Québec (dossier en référence 1194039028).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté au conseil municipal pour adoption un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte ».

40.16A 1194039029

CA20 09 0349

Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, et ce, afin d'exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » - Lot 1 995 260 du cadastre du Québec (dossier en référence 1194039028).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et ce, afin d'exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » et de le transmettre au conseil municipal pour adoption, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16B 1194039029

CA20 09 0350

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 octobre 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 octobre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1206492007

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 9 novembre 2020 à 20 h 10.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement